

AR Prefecture

006-210601316-20221111-D2022_20-DE
Reçu le 21/11/2022

République Française

Département des Alpes
Maritimes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en
exercice : 6
Présents : 6
dont représentés : 0
Votants : 6

Séance du 11 novembre 2022

Date convocation :
04/11/2022

Date d'affichage :
04/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire.

Présents : Noël FERRARO, Ivan CONSTANT, Jean Pierre POU, Sebastien JUBEAUX, Florence BONNARD

Mme BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Le maire expose au conseil municipal qu'il manque des chiffres et des devis et propose de reporter le vote de la délibération.

Délibération N° 2022-20

Objet :
DCA 2021

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide
- De reporter la délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Votes

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire
Jean Jacques BAYONNE

